POSTULAT

Réaménagement de la rive et du pôle lacustre de Crans

Baignade publique sécurisée, espace de détente, cheminement riverain, mobilité douce et valorisation touristique du lac

Actualisation de l'avant-projet ECOTEC 2019 et étude de faisabilité

Objet du postulat

Par le présent postulat, nous invitons la Municipalité à étudier l'opportunité d'actualiser l'avant-projet ECOTEC de septembre 2019 et de vérifier la faisabilité du réaménagement de la plage du Port située côté Genève et de son interface immédiate avec le port, puis à présenter un rapport au Conseil communal. Si ce rapport conclut favorablement, nous l'invitons à soumettre au Conseil un préavis sollicitant le crédit d'étude nécessaire.

Nature de la demande

Le présent postulat est déposé en application de l'art. 31 al. 1 let. a LC et de l'art. 59 al. 1 let. a RCC. Il invite la Municipalité à étudier l'opportunité d'une mesure relevant de ses attributions et à dresser un rapport à l'attention du Conseil.

Si cette étude conduit à la demande d'un crédit, celui-ci sera soumis au Conseil communal par voie de préavis, conformément à sa compétence en matière de dépenses extra-budgétaires (art. 4 al. 1 ch. 3 LC).

Contexte

Le secteur du Port constitue l'un des principaux espaces publics de Crans en contact direct avec le Léman. La plage côté Genève offre aujourd'hui un accès apprécié au lac, mais son aménagement, sa capacité d'accueil, ses accès à l'eau et la relation entre baignade et activités nautiques présentent un potentiel d'amélioration important.

Cette réflexion n'est pas nouvelle. Dès 2015, les documents communaux relevaient notamment la taille limitée de la plage, le manque de confort pour les usagers et la nécessité d'améliorer les accès et la sécurité au bord de l'eau.

En septembre 2019, ECOTEC a établi une esquisse d'avant-projet consacrée à l'amélioration des fonctionnalités du port et de la plage. Cette étude proposait

notamment une requalification de la plage côté Genève, des gradins paysagers, une meilleure organisation de la zone de baignade, des cheminements au bord du lac et une articulation plus claire entre la plage et les infrastructures portuaires.

Le présent postulat vise à remettre cette étape ciblée à l'agenda de la législature, sans rouvrir le dossier général du parc du port. La buvette, le parc dans son ensemble et les surfaces nécessaires au fonctionnement de Caribana sont expressément exclus du périmètre.

Points à examiner

La démarche doit rester volontairement limitée à une phase de faisabilité et de décision de principe. Elle ne vise pas, à ce stade, un projet définitif, un dossier complet d'autorisation ou des prestations de réalisation.

Nous souhaitons que le rapport de la Municipalité, ou l'étude qu'elle jugerait utile d'engager, traite notamment les points suivants :

- une reprise critique de l'avant-projet ECOTEC 2019 et une vérification de l'actualité de ses hypothèses ;
- l'état actuel de la plage, de la rive et des ouvrages directement concernés ;
- le périmètre foncier et réglementaire applicable au secteur ;
- les conditions et procédures cantonales applicables, telles qu'elles ressortent des premiers contacts avec les services compétents ;
- la faisabilité des principaux éléments de l'avant-projet : plage, accès au lac, gradins paysagers, cheminements, pontons ou ouvrages directement liés à la plage ;
- la compatibilité environnementale générale du projet et les investigations complémentaires qui seraient nécessaires ;
- les études techniques à mener lors d'une phase ultérieure, notamment en matière de bathymétrie, de géotechnique et de diagnostic des ouvrages, si elles s'avèrent nécessaires ;
- un ordre de grandeur du coût de réalisation, avec une marge d'incertitude adaptée au niveau de maturité de l'étude ;
- un calendrier indicatif des procédures, études complémentaires et étapes de décision ;
- une recommandation claire au Conseil communal sur l'opportunité de poursuivre le projet.

Maîtrise des coûts

Nous souhaitons que, si une étude est engagée, elle valorise d'abord les études et données déjà financées par la Commune, et limite les nouvelles prestations à ce qui est nécessaire pour répondre à la question de faisabilité. Dans la mesure du possible, les

investigations spécialisées lourdes devraient être prévues comme prestations optionnelles ou conditionnelles, à n'engager que si leur nécessité est confirmée par l'analyse initiale ou par les autorités cantonales.

Cette approche doit permettre à la Commune d'obtenir, avec un engagement financier proportionné, une base suffisante pour décider si le projet mérite d'être poursuivi et, le cas échéant, de définir correctement le périmètre d'un futur crédit d'étude plus avancé.

Nous invitons également la Municipalité à examiner l'inscription de l'étude, puis le cas échéant de la réalisation, au plan des investissements de la Commune.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous invitons la Municipalité à étudier l'opportunité d'actualiser l'avant-projet ECOTEC 2019 et de vérifier la faisabilité du réaménagement de la plage du Port côté Genève, selon les points décrits ci-dessus, et à présenter un rapport au Conseil communal. Si ses conclusions sont favorables, nous l'invitons à soumettre au Conseil un préavis sollicitant le crédit d'étude correspondant.

L'objectif est de permettre au Conseil communal de disposer d'une appréciation documentée de la faisabilité, des principales contraintes, de l'ordre de grandeur du coût de réalisation et des étapes nécessaires avant toute décision sur la poursuite du projet.

Les illustrations et les planches ECOTEC annexées sont fournies à titre d'information. Elles ne font pas partie des conclusions du présent postulat.

Crans, le 10 octobre 2026

Postulants :

Jean-Marc Fillistorf

Illustrations du projet

Les vues ci-dessous ont pour seul objectif de rendre plus lisible l'intention générale de l'avant-projet 2019. Elles ne constituent ni un projet architectural, ni une variante arrêtée.



Vue 3D indicative - relation entre la plage, la zone de baignade, la promenade et le port.

Image générée par intelligence artificielle sur la base de l'avant-projet ECOTEC 2019 - document d'illustration non contractuel.



Vue 3D indicative - ambiance depuis les gradins paysagers et la plage en direction du port.

Image générée par intelligence artificielle sur la base de l'avant-projet ECOTEC 2019 - document d'illustration non contractuel.

Annexe 1 - Avant-projet ECOTEC 2019

Etude pour l'amélioration des fonctionnalités du port et de la plage de Crans - Esquisse d'avant-projet - septembre 2019.



Planche ECOTEC 1/2 - septembre 2019

Annexe 1 - Avant-projet ECOTEC 2019 (suite)

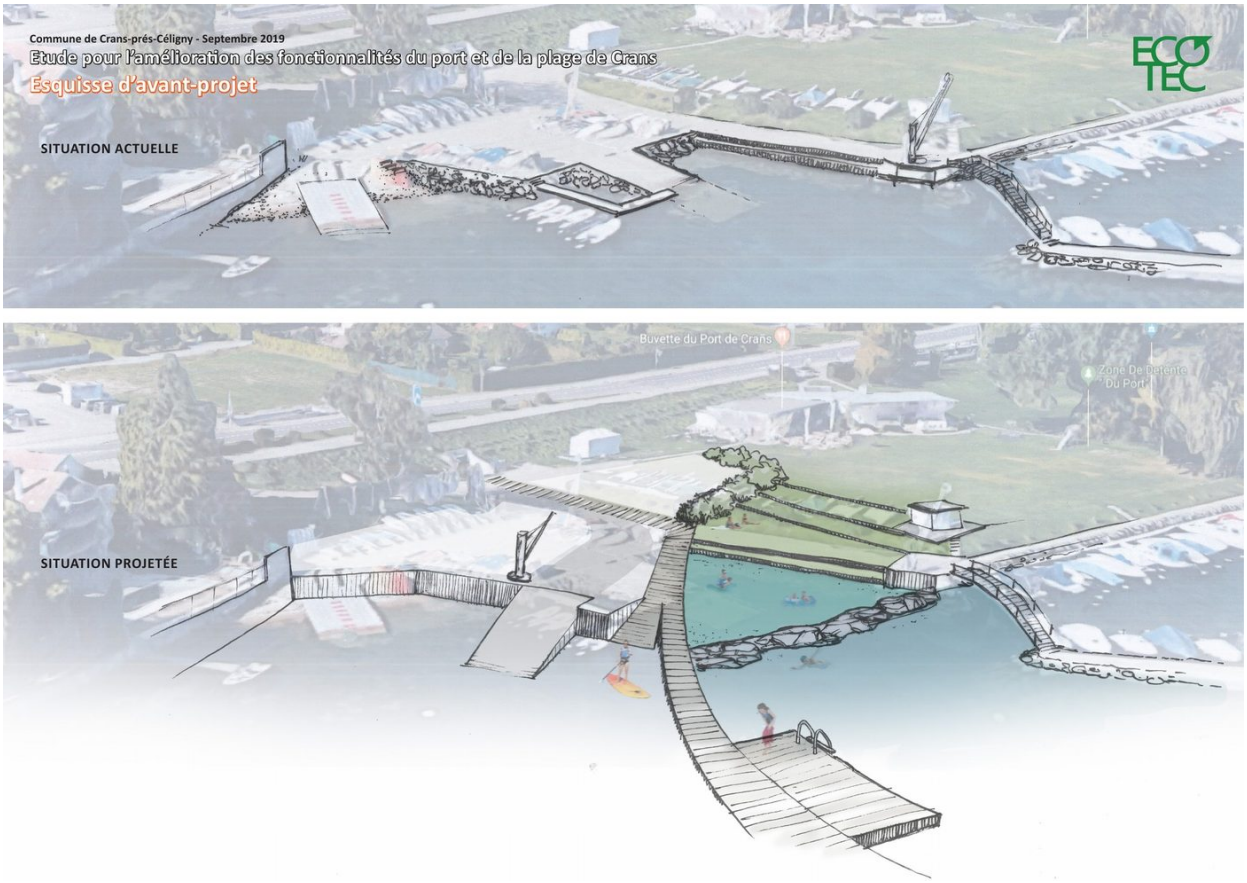


Planche ECOTEC 2/2 - septembre 2019